



**Communauté
de communes
du Sénonais**

COMMUNIQUE

Objet : Suppression de la collecte des objets encombrants
Eléments d'informations

Depuis plus de 5 ans, la collecte des objets encombrants avait déjà fait l'objet de modifications dans son fonctionnement. En 2008, elle ne s'effectuait plus que trimestriellement au lieu de tous les 2 mois auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, cette collecte n'est plus organisée.

En effet, les modifications réglementaires (avec une accentuation de la liste des déchets interdits à la collecte) et le changement dans nos modes de vie ont occasionné des baisses importantes des tonnages collectés.

Suite à la mise en place de la responsabilité élargie du producteur (REP), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) depuis 2008, puis les déchets d'ameublement depuis 2013 ne sont plus collectés et doivent suivre une filière de recyclage spécifique. Le principe étant que les magasins reprennent les anciens appareils ou meubles sur la base d'un acheté, un repris.

De plus, des problèmes de chiffonnage la veille des collectes occasionnaient de nombreuses nuisances (sonores, visuelles, insécurité, etc.) ainsi que des difficultés de fonctionnement (déchets éparpillés sur le domaine public).

Enfin, la tendance ces dernières années est la donation auprès d'associations ou de proches ainsi que la transformation, le changement de l'aspect visuel des biens que l'on possède.

Sur la base de ces nombreux constats et compte tenu des coûts, la Communauté de communes du Sénonais a décidé d'abandonner ce type de collecte.

Parallèlement, afin d'offrir un service plus important aux habitants, les déchèteries de la CCS ont adapté leurs horaires.

Pour votre information, des associations, notamment la régie de quartier de Sens, Pénélope ou bien des entreprises privées peuvent collecter de nombreux déchets à votre domicile.

Le service déchets/environnement de la CCS (tél : 03.86.65.89.17 et mail : sbezou@cc-senonais.fr) reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.